
Éduquer plutôt qu'exclure : pour une école inclusive et bienveillante

Le CQJDC plaide pour des alternatives éducatives à la suspension afin de soutenir le développement des élèves en difficulté de comportement et de prévenir l'exclusion scolaire.

La suspension des élèves en milieu scolaire est une mesure disciplinaire courante pour répondre aux comportements perturbateurs. Toutefois, de nombreuses études, dont plusieurs réalisées au Québec, montrent que cette pratique est souvent inefficace pour résoudre les causes profondes des comportements problématiques ainsi que pour soutenir les missions de l'école québécoise.

La suspension contribue à un cycle d'exclusion sociale et scolaire par la stigmatisation de ces élèves. Cette pratique reconnue inefficace aggrave le risque de décrochage scolaire, nuit au développement global des élèves en cause et ne permet pas de protéger adéquatement les élèves qui sont victimes de paroles ou de gestes violents ainsi que les acteurs scolaires.

Soulignons également que les élèves présentant des difficultés de comportement, particulièrement ceux issus de milieux défavorisés ou ayant des besoins plus spécifiques, sont disproportionnellement affectés par cette mesure.

Le CQJDC soutient que **la suspension, lorsque utilisée comme réponse disciplinaire, est une pratique punitive qui ne favorise pas la résolution des problèmes sous-jacents aux comportements des élèves.**

Une approche éducative, réparatrice et inclusive est essentielle pour :

1. Favoriser un climat scolaire bienveillant et sécuritaire.
 2. Répondre efficacement aux comportements perturbateurs.
 3. Soutenir le développement des compétences socio-émotionnelles des élèves.
-



Constats et implications

Plusieurs études ont déjà montré l'inefficacité de la suspension à l'externe pour réduire les comportements inappropriés (Green et al., 2018; Severini et al., 2018; Welsh et Little, 2018). La suspension a aussi des effets négatifs sur l'engagement scolaire, les résultats scolaires, les absences, la persévérance, le décrochage scolaire et le niveau d'éducation (Brobbey, 2018; Noltemeyer et al., 2015; Welsh et Little, 2018).

De plus, la suspension scolaire est susceptible d'avoir des effets plus dommageables pour ceux qui présentent des difficultés d'apprentissage, pour les minorités ethniques, les élèves issus de milieux défavorisés et les garçons (Brobbey, 2018; Noltemeyer et al., 2015). Elle contribue à un processus graduel de désengagement scolaire et social, ce qui augmente conséquemment la probabilité d'exclusions disciplinaires subséquentes, d'échec scolaire et d'abandon (Severini et al., 2018). La suspension est d'ailleurs associée à une augmentation des risques d'affiliation à des pairs déviants ou à des gangs de rue (Noltemeyer et al., 2015) et à une augmentation du risque de criminalité à moyen et long terme (Welsh et Little, 2018).

La recherche dans le domaine a permis d'identifier plusieurs pratiques susceptibles de prévenir l'usage de la suspension scolaire. Par exemple, il est reconnu que la présence d'un climat de collaboration et de respect mutuel entre les gestionnaires scolaires et les acteurs scolaires est associée à une plus grande volonté d'aborder, en équipe, les problèmes de comportement avant qu'il soit nécessaire d'envisager la suspension de l'élève (Ohlson, 2009). Ainsi, lorsque les directions d'écoles sont impliquées dans la vie de l'école et proactives dans la gestion des problèmes de comportement, une diminution du nombre de suspensions est observée.

Plusieurs approches d'intervention sont associées à un plus faible taux de suspension scolaire, comme le soutien au comportement positif (SCP/SWPBIS) (Grasley-Boy et al., 2019) et la mise en place de mesures d'apaisement pour prévenir les crises et aider les élèves à autoréguler leurs émotions (Baroni et al., 2020).

Lorsque la situation de l'élève l'exige (p. ex. événements graves qui menacent l'intégrité physique ou psychologique d'autrui), la mise en place de programmes d'alternative à la suspension peut être envisagée. À cet égard, l'étude de Higgins et Tyler (2017) suggère d'établir un service basé sur les principes de la pratique réparatrice où les élèves reçoivent des services éducatifs à l'école au lieu d'être suspendus à la maison.

Enfin, pour prévenir la suspension scolaire, les auteurs réitèrent l'importance d'établir un lien de confiance accru entre les élèves et les membres du personnel, d'utiliser des stratégies d'enseignement innovantes et flexibles, et de privilégier des activités d'apprentissage basées sur le vécu et les émotions des élèves.

Propositions

Pour remédier aux limites des suspensions scolaires et offrir des solutions alternatives, le CQJDC propose les actions suivantes :

- 1. Adopter des politiques inclusives et équitables.**
Réviser les protocoles de suspension pour qu'ils soient utilisés en dernier recours et accompagnés de mesures de suivi éducatif.
- 2. Former et soutenir le personnel éducatif.**
Offrir une formation continue sur la gestion positive des comportements, les approches de désescalade, la communication non violente et les pratiques inclusives. S'assurer qu'une structure de soutien et d'accompagnement du personnel soit disponible dans les établissements.
- 3. Renforcer le soutien en santé mentale et comportementale.**
Assurer la présence et favoriser la collaboration entre les professionnels spécialisés (psychologues, travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés) pour soutenir les acteurs scolaires et accompagner les élèves en difficulté.
- 4. Développer des alternatives éducatives à la suspension.**
Créer des espaces supervisés où les élèves peuvent s'apaiser, réfléchir à leurs actions, recevoir du soutien et élaborer des plans de réparation, sans être exclus physiquement de l'école. La présence d'adultes significatifs lors de ces interventions contribue à l'apaisement et à la réflexion des jeunes.
- 5. Encourager l'utilisation de pratiques de justice réparatrice.**
Mettre en place des cercles de dialogue et de réparation pour résoudre les conflits et permettre aux élèves d'assumer leurs responsabilités tout en restant intégrés à leur milieu scolaire.

Le CQJDC aspire à un système éducatif où chaque enfant, quelle que soit la gravité de ses gestes, peut apprendre et évoluer dans un environnement inclusif et compréhensif.

Nous croyons fermement que les comportements perturbateurs sont des opportunités de développement des compétences des élèves, plutôt que des motifs d'exclusion. Ils sont également des opportunités d'analyse et de réflexion sur les pratiques pour le personnel scolaire. En adoptant des approches éducatives et bienveillantes, le milieu scolaire québécois peut devenir un modèle d'inclusion et d'équité, réduisant ainsi les impacts à long terme des exclusions scolaires.



Le CQJDC appelle le ministère de l'Éducation et les établissements scolaires à réexaminer les politiques disciplinaires actuelles et à prioriser des interventions éducatives, réparatrices et inclusives. **Chaque enfant doit avoir une chance de se développer, surtout dans des contextes de difficulté, et la suspension ne devrait jamais être un obstacle à son apprentissage et à sa croissance.**

Coordonnées

Comité québécois pour les jeunes en difficulté de comportement (CQJDC)

Adresse : 262 rue Racine, Québec, QC, G2B 1E6

Site Internet : <https://cqjdc.org/>

Directrice générale : Joudie Dubois (direction@cqjdc.org)

Présidente : Mélanie Paré (melanie.pare@umontreal.ca)

Référence

Bernier, V., Gaudreau, N. et Massé, L. (2022). Des arguments pour modifier certaines pratiques discutables utilisées auprès des jeunes présentant des difficultés comportementales. *La foucade*, 22 (1), 40-43. https://cqjdc.org/files/La_foucade/CQJDC_La_foucade_22_1.pdf